

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mmes MOTTIN, DROUET, Mr FURDYNA, Mme GODARD, Mr COURSAN, Mmes GRUNY, PHILIPPE, Mrs BRIARD, FLEURY.

Absents excusés : Mr ARBON, Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, Mr CALIGNY, Mme LEGOUPIL, Mrs LAHAYE, LEROUX, Mme LEBATARD, Mr MADELAINE, Mme BOUILLON.

Secrétaire : Mr FLEURY

Pouvoir : Mr ARBON a donné pouvoir à Mr BERTIER

Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme MOTTIN

Mr CALIGNY a donné pouvoir à Mme DROUET

Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme GODARD

2017/083 : TRAVAUX

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de déconstruction et de désamiantage des bâtiments préfabriqués situés au lieu-dit « Les Écoles » Route de Balleroy.

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'Entreprise CREVEL pour un montant de 44 030,64 euros TTC.

Ces travaux débuteront en octobre.

2017/084 : ASSOCIATIONS

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association communale « Les Toiles du Molay » avec comme activité principale : la peinture.

Celle-ci donnera des cours le mercredi après-midi à la Salle du Molay Rue Bernard Sébert.

Le Conseil Municipal se félicite de cette création, permettant ainsi d'offrir une nouvelle animation sur notre Commune.

D'autre part, des cours de Zumba débuteront prochainement au Module, une redevance annuelle de 100 euros sera réclamée à Mme Vanessa LEFEVRE, responsable de cette animation pour l'utilisation de ce bâtiment.

2017/085 : F.P.I.C.

Le Maire présente au Conseil Municipal les modalités de répartition du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales).

L'Intercom Isigny-Omaha n'ayant pas adopté à l'unanimité la répartition dérogatoire libre de cette recette, les Conseils Municipaux doivent s'exprimer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'affecter le montant revenant à la Collectivité du Molay-Littry à l'Intercom Isigny-Omaha.

2017/086 : DÉLÉGUÉ DE L'INTERCOM

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Brigitte MOTTIN ne souhaite plus être déléguée de la Commune au sein de l'Intercom Isigny Omaha.

Le Conseil Municipal respecte son choix et désigne Mme Françoise PHILIPPE comme membre. Cette nomination respecte la parité et la liste des élections municipales de 2014.

Mmes CHEVALIER et BERLIOZ n'ayant pas souhaité être déléguées.

2017/087 : TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Le Maire présente au Conseil Municipal le système pouvant être mis en place sur la Commune pour la Télétransmission des actes à la Préfecture soumis au contrôle de légalité.

La proposition financière de JVS Mairistem, opérateur homologué par le ministère de l'intérieur, d'un montant de 480 euros TTC en investissement et 237,60 euros TTC en fonctionnement est accepté par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches administratives et à signer la convention avec le Préfet pour adhérer à ce système de télétransmission des actes.

2017/088 : EFFACEMENT DES RÉSEAUX AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **17 261,59 € TTC**.

Le taux d'aide est de 35 % sur le réseau de distribution électrique et 35 % sur le réseau d'éclairage (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie).

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **9 350,03 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2018 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : projet d'aménagement aux abords du groupe scolaire et sécurisation du site.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation : en section de fonctionnement,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 431,54 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

2017/089 : DÉGRÈVEMENT ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'une part d'accorder un dégrèvement d'assainissement de 27,50 m3 pour un particulier domicilié 13 Rue de la Fosse Bénard à Le Molay-Littry et d'autre part un dégrèvement d'assainissement de 28 m3 pour un particulier domicilié 9 Rue de la Pompe à Feu à Le Molay-Littry.

Le surplus de ces consommations est dû à une fuite sur leur installation.

2017/090 : CONVENTION

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de présentation de service pouvant être faite entre la Commune et la SAUR pour le matériel de protection incendie pour la mission d'assistance technique pour les mesures mano-débitmétriques des poteaux incendie sur le territoire.

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite reporter au prochain Conseil Municipal sa décision ; et charge le Maire de solliciter l'Intercom Isigny-Omaha pour une prise de compétence de ce service.

2017/091 : MÉDIATHÈQUE

Mr COURSAN, Conseiller Délégué, informe le Conseil Municipal que les activités d'arts plastiques, les cours d'anglais ont repris et que des cours informatiques vont être mis en place à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal valide les tarifs appliqués pour les diverses activités, calculés par trimestre, établi de la façon suivante :

Cours d'Arts Plastiques :

	Enfants	Adultes
1 ^{er} trimestre	56 euros	84 euros
2 ^{ème} trimestre	52 euros	78 euros
3 ^{ème} trimestre	32 euros	48 euros

Cours d'Anglais :

1^{er} trimestre : 84 euros
 2^{ème} trimestre : 84 euros
 3^{ème} trimestre : 42 euros

Cours d'Informatique

1^{er} trimestre : 120 euros
 2^{ème} trimestre : 110 euros
 3^{ème} trimestre : 130 euros

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la location de 3 ordinateurs jusqu'à la fin de l'année 2017 soit 133,02 euros par mois, et souhaite engager une réflexion pour l'année 2018 si cette activité perdure.

Mr COURSAN, présente également au Conseil Municipal le projet développé tout au long de l'année avec les scolaires sur le thème de la découverte de pays par l'intermédiaire d'un héros de bande dessinée « Le Loup ».

Une journée de dédicace avec l'auteur sera organisée en partenariat avec le Centre Culturel de Bayeux le 24 Novembre 2017.

Le Conseil Municipal sera tenu informé sur les événements qui seront organisés pour marquer le 10^{ème} anniversaire de la Médiathèque.

L'exposition en plein air tout l'été a connu un succès et le Conseil Municipal souhaite que celle-ci soit installée 15 jours sur la Place St Germain, et 15 jours sur la place à proximité de l'Eglise St Clair puis dans les écoles.

Le Conseil Municipal demande à la Commission de réfléchir sur l'aménagement de la terrasse de la Médiathèque, afin que celle-ci puisse être utilisée uniquement dans le cadre des animations culturelles et éviter ainsi les nuisances occasionnées par des tiers non concernés par ce service.

2017/092 : ACQUISITION VÉHICULE

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un véhicule pour l'Agent chargé de la surveillance de voie publique et ce, afin de répondre aux besoins liés à ses fonctions.

Le Conseil Municipal accepte cet investissement et autorise le Maire à prendre la décision modificative n° 4 sur le budget principal pour permettre cet achat :

Section de Fonctionnement :

Recettes : Art 7788 (remboursement assurance) : + 1 455 euros

Dépenses : Art 023 (virement à la section d'investissement) : + 1 455 euros

Section d'Investissement :

Recettes : art 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 1 455 euros

Dépenses : art 2313 Travaux logement de la Poste : - 2 535 euros

art 2182 : acquisition véhicule : 3 990 euros.

D'autre part, le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer le poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique affecté à Mr Mickaël LEPOULTIER.

Le Conseil Municipal valide par 14 voix pour et 1 abstention cette mission confiée à cet agent.

2017/093 : INFORMATION

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la réglementation interdit le tir des oiseaux en zone urbaine.

En effet, des plaintes ont été déposées en mairie concernant ces actes.

Le Maire demande à chacun de bien vouloir diffuser cette information afin d'éviter que ces désagréments se reproduisent.

2017/094 : SÉCURISATION DES PETITS CARREAUX

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'Agence Routière suite à la décision du Conseil Municipal du 30 Juin 2017 de limiter la vitesse à 50 km/h Route de Balleroy en partant des Petits Carreaux jusqu'à l'entrée en agglomération.

Cette décision engendre un coût d'aménagement pour la Collectivité en signalisation. Chacun a pu en prendre connaissance et l'analyser.

Le Conseil Municipal maintient sa décision du 30 Juin 2017 et autorise le Maire à poursuivre les démarches pour appliquer celle-ci.

2017/095 : CONCESSIONS

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la Société GESCIME qui propose à la Collectivité de l'accompagner dans la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Le Conseil Municipal valide cette proposition pour un montant de 8 528,40 euros TTC. Cet investissement sera effectif sur 3 exercices budgétaires, soit 4444,20 euros TTC en 2017, 1440 euros TTC en 2018 et 2 644,20 euros TTC en 2021.

2017/096 : SERVICE CIVIQUE

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le dossier concernant l'agrément pour recruter une personne en service civique a été validé.

Une annonce pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans va être déposée auprès du service, et les personnes correspondantes au profil du poste pourront déposer leur candidature en Mairie.